
L'ARCHITECTURE JÉSUITE FRANÇAISE ET ESPAGNOLE À L'ÉPOQUE MODERNE : bilan historiographique

Adriana SÉNARD

*Doctorante en Histoire de l'art moderne,
Université Toulouse II-Le Mirail,
Université Paris IV-Sorbonne*

Dans l'histoire de l'architecture de l'époque moderne, un type de construction a particulièrement retenu l'attention des spécialistes : les maisons et les églises de la Compagnie de Jésus¹. À la suite de la reconnaissance de l'Ordre, fondé par Ignace de Loyola et approuvé par Paul III, le 27 septembre 1540, les Jésuites commencèrent à ériger leurs premiers ensembles. L'expansion territoriale de l'Ordre à travers l'Europe et l'Amérique du Sud entraîna, dès le milieu du XVI^e siècle, la construction de nombreuses maisons destinées à l'habitation et à l'exercice des activités apostoliques et missionnaires des Pères. Les maisons et les églises de l'Ordre se multiplièrent et s'épanouirent jusqu'en 1773, date de la suppression papale de la Compagnie de Jésus prononcée par Clément XIV².

La bibliographie relative à l'étude de l'architecture de cet ordre religieux est abondante³.

Dans le sillage des revendications anticléricales apparues au siècle des Lumières, les premiers travaux sur l'architecture jésuite virent le jour en Allemagne⁴. Dans un courant profondément « *jésuitophobe* », des auteurs tels Cornelius Gurlitt, affirmèrent dès 1878 qu'il existait un « style » architectural propre à la Compagnie de Jésus⁵. En fondant leurs observations sur l'emploi récurrent d'éléments structurels et décoratifs, ces auteurs insistèrent sur l'analogie de ces partis-pris avec ceux élaborés au cours du chantier du Gesù de Rome⁶.

1. Leniaud, 2005.

2. Dhôtel, 1991.

3. Galassi Paluzzi, 1951. Cet ouvrage a été repris par Rey, 1955, p. 79-98.

4. O'Malley, 1991, p. 3-97 ; Bailey, 1991, p. 38-89.

5. Galassi Paluzzi, 1951, p. 9 ; Leroy, 1992 ; Meyer, 1878, p. 952 ; Gurlitt, 1887.

6. L'église du Gesù de Rome fut la première église construite par la Compagnie. Les travaux commencèrent en 1568

L'homogénéité des ensembles de l'Ordre fut alors interprétée comme le résultat d'un « *plan-type* » dont les caractéristiques auraient été définies par les Supérieurs Généraux, puis systématiquement imposées aux futurs chantiers jésuites.

Dans les premières années du XX^e siècle, ces affirmations furent reconsidérées. Entre 1902 et 1913, Louis Serbat et les pères Joseph Braun et Bernard Duhr, démontrèrent combien il était inapproprié de parler de « *style jésuite* »⁷. À travers une étude systématique de l'architecture des églises de la Compagnie en France, en Belgique, en Allemagne ainsi qu'en Espagne, ces auteurs soulignèrent la diversité structurelle des ensembles européens de l'Ordre.

Ces recherches donnèrent une nouvelle impulsion à l'étude de l'architecture de la Compagnie qui aboutit dès 1955 au caractère arbitraire de l'expression « *style jésuite* »⁸. La France et l'Espagne s'inscrivirent dans ce mouvement. À la fin des années 1950, les principales études sur l'architecture jésuite française et espagnole à l'époque moderne furent publiées. Parmi celles-ci, les travaux de trois auteurs ont particulièrement retenu notre attention : ceux de Pierre Moisy, d'Alfonso Rodríguez G. de Ceballos et de Jean Vallery-Radot⁹.

Dans le cadre de cette journée d'étude, il a été choisi de dresser un bilan historiographique des publications parues sur l'architecture jésuite franco-espagnole. Cette approche, organisée thématiquement, permettra de soulever successivement les principaux aspects abordés par ces travaux et de

percevoir quels furent les apports de chacun à la connaissance de l'architecture jésuite française et espagnole.

La lecture croisée de ces thèmes permettra de rejoindre les préoccupations de cette journée et de voir dans quelle mesure il est possible de parler d'échanges entre la France et l'Espagne dans l'architecture de la Compagnie de Jésus à l'époque moderne.

LA COMPAGNIE DE JÉSUS ET L'ARCHITECTURE

Comme d'autres ordres religieux, la Compagnie de Jésus fut amenée à se pencher sur les problèmes de la construction dès les premières années qui suivirent sa reconnaissance papale. Les premières recommandations concernant l'usage de l'architecture furent données par Ignace de Loyola. Dans les dernières pages de son manuel de dévotion, le fondateur des Jésuites préconisait de « *louer la magnificence dans la construction* »¹⁰. Au-delà de cette exhortation, il fallut attendre 1558 pour voir apparaître dans les textes de l'Ordre les premières précisions relatives à l'édification des maisons et des églises de la Compagnie. Les seules prescriptions données furent précisées par le 11^e canon de la *Ratio aedificiorum*, publiées lors de la première Congrégation générale :

« *Concernant la manière de construire, la proposition suivante a été faite : il faut établir une façon de construire les maisons et les collèges, et cela dépendra de nous afin d'éviter que l'on fasse des palais aristocratiques plutôt que des bâtiments aptes à être habité et utiles à nos activités, des bâtiments hygiéniques et solides, où la mémoire de la pauvreté est encore visible et qui, par conséquent, ne devront être ni somptueux ni recherché [...].*

sous la direction de Vignole et furent achevés en 1584 par Giacomo della Porta.

7. Serbat, 1902, p. 84-134, 1903, p. 315-370; Braun, 1907; Braun, 1913; Duhr, 1907-1913.

8. Dainville, 1955; Rey, 1955.

9. Moisy, 1959; Vallery-Radot, 1960; Rodríguez G. de Ceballos, 1963, p. 5-101; 1967; 1993, p. 187-292; 2002.

10. Loyola, 2002, p. 263.

À propos des églises, rien n'a été décidé, et il est apparu opportun que toute la question soit mieux prise en considération »¹¹.

Les Jésuites définirent l'agencement de leurs ensembles à partir de préceptes d'ordre moral et pratique. La Compagnie fit de la salubrité des terrains, de la solidité, de l'utilité et de pauvreté des ensembles des critères fondamentaux pour les futurs chantiers de construction de l'Ordre.

Dès les dernières années du XIX^e siècle, certains auteurs cherchèrent à voir dans ces indications les prémices d'une doctrine architecturale jésuite. L'historiographie franco-espagnole a souligné la brièveté des directives données par la Compagnie en matière de construction. Pour Pierre Moisy et Alfonso Rodriguez G. de Ceballos, les directives émises par la première Congrégation générale furent trop imprécises pour être à l'origine d'une architecture propre à la Compagnie de Jésus¹². Alors qu'en 1558, aucune instruction ne fut donnée au sujet du caractère formel des édifices de la Compagnie, celle-ci, en revanche, s'inquiéta, du bon agencement spatial de ces ensembles. La fonctionnalité des bâtiments fut le maître-mot des chantiers de construction de l'Ordre. Soucieuse d'édifier des ensembles adaptés à la vie spirituelle et à l'exercice de ses activités apostoliques et missionnaires, la Compagnie tint à ce que tous les projets d'édification répondent aux exigences liées tant aux besoins structurels de l'Ordre qu'à ses moyens financiers.

11. « Canones primae Congregationis, canon 11 », *Institutum Societatis Iesu*, tome II, Florence, 1893, p. 465-466 et 526; Moisy, 1959, p. 45-60; Vallery-Radot, 1960, p. 6-8.

12. Moisy, 1959, p. 61-69; Rodríguez G. de Ceballos, 1963, p. 64-81; Rodríguez G. de Ceballos, 1967, p. 306-328; Rodríguez G. de Ceballos, 2002, p. 21-33.

LA COMPAGNIE DE JÉSUS ET LE « MODO NOSTRO »

Dès la première Congrégation générale, la Compagnie de Jésus exprima la volonté « d'établir une façon de construire », selon un certain « *modo nostro* »¹³. La redécouverte de cette expression poussa certains spécialistes de la fin du XIX^e siècle à penser qu'il existait une *manière de faire* spécifique à la Compagnie dans le domaine de la construction.

Les projets de construction ou d'aménagement des maisons et des églises de l'Ordre s'inscrivaient dans une longue et coûteuse procédure qui faisait intervenir différents acteurs¹⁴. Dans la grande majorité des cas, les recteurs furent à l'origine de ces entreprises. Pour des raisons de compétences, ceux-ci se tournaient la plupart du temps vers des architectes laïques ou religieux pour la confection des plans de leurs futurs chantiers. Une fois le projet fini, celui-ci était ensuite présenté au Provincial puis remis au Supérieur Général, résidant à Rome.

À l'occasion de la seconde Congrégation générale, tenue en 1565, il fut stipulé que « *l'on devra envoyer au R. P. Général le plan de nos édifices à construire, pour que celui-ci puisse décider ce qui lui aura paru bon pour le Seigneur* »¹⁵. Tous les projets devaient donc être préalablement soumis à l'approbation du R. P. Général.

13 L'expression « *modo nostro* » apparue pour la première fois dans les *Regula Provincialis* et dans le 37^e décret de la Congrégation Générale de 1575. Elle sera réemployée dans de nombreux décrets de la Congrégation Générale de la Compagnie. Pirri, 1955; Moisy, 1958, p. 61-69; Vallery-Radot, 1960, p. 6-18.

14. Moisy, 1959, p. 45-60; Vallery-Radot, 1960, p. 6-8.

15. « Canon 29-30 », *Canones trium Congregationum generalium Societatis Iesu, auctoritae tertiae Congregationis confecti*, Rome, 1573, p. 11; « Canones secundae Congregationis, Canon 9 », *Institutum Societatis Iesu*, tome II, Florence, 1893, p. 526; Moisy, 1959, p. 46; Vallery-Radot, 1960, p. 6; Rodríguez G. de Ceballos, 1963, p. 76.